

L'an deux mil vingt et deux et le vingt deux juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean ROUSSEAU, le maire.

Présents : MM. ROUSSEAU Jean, CANDY Christophe, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BELLET Emeline, BELLON Claudette, BELLET Aurélie, MEYSENQ Marie-José .

Absents : LOUIS Jean Bernard (pouvoir à Marie Hélène ELAPHOS) REBERT Laurent (pouvoir à Charles GIRARDOT) BEGOU Yvette (pouvoir à BELLET Emeline)

Secrétaire de séance : Marie Hélène ELAPHOS.

1. Approbation du C.R du 20/05/2022

Aucune remarque n'a été effectuée lors de la publication du compte-rendu. Le Maire demande aux élus d'approuver le C.R tel qu'il a été publié.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

2. Publicité des actes

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales, par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Décision : l'affichage papier existant jusqu'à ce jour, est choisi comme mode de publication dans le hall de la mairie, tous les administrés n'ayant pas accès à l'internet

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

3. Redevance d'Occupation du Domaine Public Télécoms

	2022		
	surface	Plafond (€/km)	Montant Annuel
Artères en sous-sol (en km)	2.05	42,64 €	87,41 €
Artères aériennes (en km)	5.12	56,85 €	291,07 €
Armoire technique (en m2)	2	28,43 €	56,86 €

Total 435,34 € Arrondi à l'euro le plus proche 435,00 €

Délibération adoptée par à l'unanimité des présents et représentés

4. RODP réseaux de distribution et transport d'électricité

Le Maire expose : Comme suite à la délibération 25 du 4 juin 2021, il a été voté l'acceptation des règles de calcul selon le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 :

- calcul de la redevance selon le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021
- fixation du montant de la RODP au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret cité ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 44,58% applicable à la formule de calcul issu du décret précité :
Soit pour l'année 2022 :
taux global : 1.4458 x 153.00€ (plafond commune pop in à 2000 hab) = 221,21 €

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

5. Réforme statutaire SyMÉnergie05

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SyMÉnergie05 du 24 mai 2022 présentant la réforme statutaire adoptée par le Comité syndical le 29 avril dernier, portant sur le changement de nom et d'adresse du syndicat, sur une actualisation consécutive aux évolutions législatives récentes et sur l'ajout de nouvelles compétences.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérentes au SyMÉnergie05 de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considéré comme avis favorable.

Décision : validation de la réforme statutaire du SyMÉnergie05

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

6. Subvention 2022 assos

Comité des fêtes de La Beaume	2 500 €
Défi Raid sebio	2 000 €
Association « Les petits escargots »	150 €
TOTAL :	4 650 €

Pour le vote de la subvention au Comité des Fêtes, Mme ELAPHOS ne participe ni au débat, ni au vote.

Il est relevé qu'aucune subvention n'a été demandée et donc pas attribuée depuis deux ans du fait de la pandémie Covid. Cette année La Beaume sera en fête les 14 et 15 Août. Il est demandé le même montant qu'en 2019, soit 2500€.

Le Défi Raid qui sera organisé les 17 et 18 septembre demande la même subvention depuis deux ans soit 2000€.

L'association « Les Petits Escargots » organise des sorties pour les enfants de l'école d'Aspres ; le Maire propose de leur allouer une subvention pour un montant de 150€ qui était le montant alloué en 2019 (l'association était quelque peu en sommeil du fait elle aussi de la pandémie Covid et n'avait fait aucune demande depuis 2019).

Les trois subventions sont acceptées pour les montants énoncés ;

Délibération adoptée à la majorité des présents et représentés moins 1 voix (Mme ELAPHOS QUI NE PARTICIPE PAS AU VOTE) pour la subvention du Comité des Fêtes, et à l'unanimité des présents et représentés pour les deux autres demandes.

10. Infos diverses

*Monsieur le Maire rappelle que concernant le projet de modification du système de collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, celui-ci devrait voir les communes s'équiper de points de collecte semi-enterrés, qui selon les enquêtes diligentées génèrent un meilleur tri de la part des habitants. Pour la commune dans un premier temps de ce projet, outre la hausse du coût pour l'habitant se pose le problème de la limitation du nombre de points de collecte des ordures ménagères, ainsi que de la disponibilité de foncier communal pour accueillir ces points de collecte ; d'autant que les bacs à roulettes disséminés aujourd'hui à des endroits stratégiques pour un accès facilité pour le plus grand nombre viendraient à disparaître ;

Le Maire de Veynes, vice-président de la CCBD en charge de ce projet viendra d'ici l'automne expliquer et répondre aux questions des habitants en notre commune de La Beaume; la date de cette réunion d'information n'est pas encore fixée à ce jour.

*Il est prévu le 26 juillet dans le cadre du festival de Chaillol une représentation musicale du Quatuor AEOLINA qui interprètera à 4 accordéons la « Symphonie Pathétique » en l'Eglise de La Beaume.

*Les 14 et 15 août aura lieu la traditionnelle Fête avec concours de boules, jeux enfants, grand bal avec Méphisto spectacle de variété... Cette année pas de repas par manque de bénévoles ; un stand snack sera présent.

*Le 21 août au hameau de Le Villard aura lieu un méchoui

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures et 45 minutes.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Les conseillers,

ROUSSEAU Jean

ELAPHOS Marie-
Hélène